







COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°21-40

L'an deux mille vingt et un, à 10h00
Le 17 décembre, en visio

Date de convocation	10 décembre 2021
Nombre de délégués:	
 Titulaires	51 Titulaires
 Suppléants	51 Suppléants
 Présents	29 Présents
 Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M. Farid BESSADI	M. Dominique COLLIN
M. Philippe CLAUDE	M. Alain DUPOMMIER
M. Jean François GOSSET	M. Kévin GENGOUX
Mme Inès DE MONTGON	M. Yannick ROSSATO
Mme Edith COLIN	M. André LIEBEAUX
M. Bernard DEKENS	Mme Sylvaine GERARD
Mme Dominique FLORES	M. Eric GILLARDIN
M Jean Claude JACQUEMART (représente M PAULET)	Mme Else JOSEPH
M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)	M Michel NORMAND
M. Sébastien ROUSSEAU	Mme Charline SINGLER (représente M VAUTRIN)
M. Hervé CORVISIER	Mme Valérie WOITIER
M. Michel LALLEMAND	M Benoit JOURDAIN
M. Yvon HUMBLOT	
M. Samuel GRIS (représente M WECKERING)	
M. Jean Yves JONET	
M Gery TRONÇON	
M Jean François VALLOIRE	

Objet de la délibération :

CONVENTION POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES EN PREFECTURE

Résultat du vote
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°21-40

Objet de la délibération :

CONVENTION POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES EN PREFECTURE

L'EPAMA-EPTB Meuse est actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMarchés, XActes, Xelec, XParaph, Xconvoc...


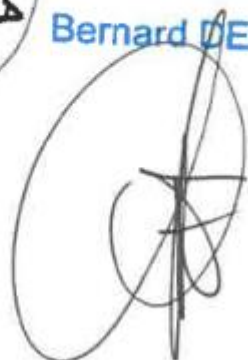
En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire approuve le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'undes principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion 2020 présenté ce jour fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 705 au 31 décembre 2020), un chiffre d'affaires de 1 433 158 €, en très nette progression, et un résultat exceptionnel de 279 092 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 462 004 €. Ce résultat exceptionnel s'explique par un nombre toujours croissant de collectivités actionnaires de la société, la vente sans précédent de plus de 2 500 certificats électroniques en 2020 (au lieu de 600 à 900 en moyenne) et par la mise en place d'une nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance.

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, Le Comité Syndical,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la nouvelle convention de télétransmission des actes en Préfecture.

 Le Président de l'EPAMA
Bernard DEKENS


Nom	Présent / Représenté par
M. Farid BESSADI	POUR
M. Philippe CLAUDE	POUR
M. Jean-François GOSSET	POUR
Mme Inès de MONTGON	POUR
Mme Edith COLIN	POUR
M. Bernard DEKENS	POUR
Mme Dominique FLORES	POUR
M Jean Claude JACQUEMART	POUR
M Christian MAGISSON	POUR
M. Sébastien ROUSSEAU	POUR
M. Hervé CORVISIER	POUR
M. Michel LALLEMAND	POUR
M. Yvon HUMBLLOT	POUR
M Samuel GRIS	POUR
M. Jean-Yves JONET	POUR
M. Géry TRONÇON	POUR
M. Jean-François VALLOIRE	POUR
M. Alain DUPOMMIER	POUR
M. Dominique COLLIN	POUR
M. Kévin GENGOUX	POUR
M. Yannick ROSSATO	POUR
M. André LIEBEAUX	POUR
Mme Sylvaine GERARD	POUR
M Eric GILLARDIN	POUR
Mme Else JOSPEH	POUR
M. Michel NORMAND	POUR
Mme Charline SINGLER	POUR
Mme Valérie WOITIER	POUR
M. Benoît JOURDAIN	POUR